



## **REGLEMENT DE L'HAPPY NEW YEAR TRAIL DE LA COURONNE 2019**

### **1. ORGANISATION**

Le Trail de La Couronne est une course nature organisée par Charente Orientation et Angoulême Raid Aventure le samedi 12 Janvier 2019.

L'organisation se réserve le droit, pour des raisons techniques, de modifier le(s) parcours ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (décision préfectorale, météo...)

Retrait des puces électroniques à partir de 16h30

Départ 18h00 pour tous, Chemin de la Brandille, 16400 LA COURONNE.

### **2. EPREUVES**

Le Trail de La Couronne est un évènement sportif et ludique ayant pour but de faire découvrir les sentiers et les forêts de La Couronne dans un esprit de convivialité et à allure libre. Il ne fera pas l'objet d'un classement. Un tirage au sort sera effectué sur les 2 courses.

2 distances : 8 km / 16 km avec 2 boucles différentes.

Les parcours empruntent en partie des zones privées qui sont interdites d'accès en dehors de l'épreuve. Les parcours empruntent en partie des voies de circulation communales : les concurrents s'engagent donc à respecter le code de la route même si une présence de signaleurs est assurée. Les consignes des signaleurs seront néanmoins appliquées sans dérogation possible.

### **3. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION**

Le Trail de La Couronne est ouvert à toute personne, homme ou femme, licencié ou non, respectant les critères suivants :

. 1. Selon la réglementation en vigueur (article 6, loi du 23 mars 1999 relatif à la protection de la santé des sportifs) les licenciés doivent présenter une licence FFA en cours de validité et les non-licenciés doivent remettre un certificat médical (ou photocopie) de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an au jour de chaque épreuve. Les licenciés des fédérations affinitaires (FSCF, la FSGT, l'UFOLEP), de certaines fédérations scolaires et universitaires (FFSU, UNSS et UGSEL), de la FF Triathlon, de la FF Course d'orientation ou FFPM sont autorisés à participer aux épreuves et ce sans présentation d'un certificat médical complémentaire de non contre-indication à la pratique de "l'athlétisme ou

de la course à pied en compétition”. Ils devront néanmoins présenter un justificatif de licence (photocopie).

. 2. L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de l'article L. 231-2 dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition tout mineur devra présenter une autorisation parentale.

Chaque concurrent reste seul juge de sa capacité à prendre le départ de l'épreuve ou la poursuivre.

Aucune inscription ne sera enregistrée si preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical ou celle d'une licence acceptée par la FFA.

Toute inscription doit être reçue au plus tard le 09 Janvier 2019. Passée cette date, une majoration de 2 € sera appliquée sur le tarif si inscription le jour de l'épreuve.

#### **4. SEMI AUTONOMIE, MATERIEL**

Le Trail de La Couronne est une épreuve individuelle en semi autonomie qui implique la capacité du participant à être autonome entre le départ, le(s) point(s) de ravitaillement intermédiaire(s) (selon distance) et l'arrivée.

8 km. 1 ravitaillement. 16 km. 2 ravitaillements.

#### **5. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE**

Il appartient à un concurrent en difficulté ou blessé de faire appel aux secours en appelant le contact épreuve ou en demandant à un autre concurrent de prévenir les secours. Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Présence de secouristes sur le site. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à lui porter les soins nécessaires en cas de besoin.

#### **6. ASSURANCE**

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile "organisateur". Il incombe aux participants d'être assurés personnellement.

#### **7. DROIT A L'IMAGE**

Le concurrent autorise les organisateurs du Trail de La Couronne à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la participation à l'épreuve, en version papier ou numérique.

Les participants au Trail de La Couronne, toutes épreuves confondues, déclarent en s'inscrivant connaître et accepter le règlement et s'engagent à le respecter ainsi que le code de la route et les consignes de sécurité. Tout manquement au contenu d'un des articles du présent règlement pourra faire l'objet d'une exclusion du concurrent par les organisateurs.